



ASD des Postiers des Côtes d'Armor
Association de Solidarité et de Défense
des Postiers actifs et retraités des Côtes D'Armor
1 rue Jules Verne
22140 BEGARD
02.96.45.29.50
francoise.coatleven@orange.fr

CFDT 3C BRETAGNE
93 Bd E.Prigent
CS 90005
22099 ST BRIEUC CEDEX 9

Repos de cycle et jours fériés. Ce pas en avant n'est pas votre Victoire.

Je viens de prendre connaissance de votre tract d'août 2016 intitulé « jours fériés : la CFDT obtient gain de cause » avec beaucoup de consternation. Cela me rappelle tristement les heures les plus sombres de notre histoire où les « collaborateurs » avec l'ennemi étaient les premiers à défiler le jour de la victoire.

Dès l'automne 2015, alerté par nos adhérents, issus parfois de vos rangs, je leur avait conseillé d'agir auprès de leurs organisations syndicales respectives. Dois-je vous rappeler alors, votre INERTIE TOTALE et celle de l'ensemble des forces syndicales sur ce sujet ? Pour justifier votre apathie, me parvenaient des réponses les plus ineptes les unes que les autres. Voici un petit florilège non exhaustif :

« Maintenant.... C'est comme cela » ou « C'est parce que notre régime de travail est passé à 5 jours..... » ou « Parce que nos congés annuels sont calculés sur 25 et non plus sur 30.... »

Las de votre profond sommeil, l'ASD dès Juillet 2015 puis Octobre 2015 initiait des requêtes en ce sens. Nous n'aurions jamais dû être contraint d'agir ! Ce litige BASIQUE, était exclusivement un DEVOIR SYNDICAL MINIMAL, tant le mépris des Directeurs de GUINGAMP COURRIER/LANNION COURRIER, sous la bienveillance du Directeur de la DSCC était grotesque et condamnable

Après notre lettre recommandée avec accusé réception du 12 Novembre 2015 auprès du Siège de La Poste, au nom de tous les requérants de Bégard et Callac, vous n'avez même pas esquissé un soubresaut de colère lors de l'affichage « 35h hebdomadaire et jours fériés » produit par la Direction sur papier sans entête et sans signature.

La VOLONTE DE LA POSTE ETAIT BIEN DE COUVRIR LES EXACTIONS DES DIRECTEURS DE GUINGAMP ET LANNION.

Nous avons confié ce dossier à l'avocate de l'Association, Me Isabelle Martin du Barreau de Rennes. Ces deux interventions datent des 18 Mars et 22 Juillet 2016 (coût pour l'ASD = 180 €).

Tout ceci, illustre notre combat depuis Juillet 2015. Nous avons la faiblesse de croire que la récente décision du nouveau Directeur de la DSCC est due à nos différentes initiatives. Celle-ci honore de nouveau les dispositions du Code du Travail et les accords en vigueur à La Poste mais à compter du 15 Août 2016 seulement.

Cette décision est insuffisante et ne peut nous satisfaire. Le non- respect de l'année 2015 en la matière est un vol qualifié passible des tribunaux.

Vous vous glorifiez de ce succès.... Mais aucun mot sur la rétroactivité de la mesure. Les droits des agents ne sont pas divisibles et soumis à la déplorable décision d'un Directeur précédent avide de reconnaissance. La compensation doit s'opérer depuis le 15 Juin 2015. Cela ne vous préoccupe pas. Tout heureux d'annoncer l'obtention du rétablissement de notre droit comme d'une « faveur » que vous avez obtenue d'arrache-pied. Vous ne soulevez même pas l'obligation de La Poste à réparer totalement « ses vols qualifiés ».

Pour notre part, le combat ne s'arrête pas là. Les agents doivent être compensés depuis Juin 2015.

Dans un sursaut de courage, vous interviendrez peut-être pour nous aider à recouvrer les droits des agents !

Dans un sursaut d'honnêteté, vous parviendrez peut-être, grâce à vos moyens colossaux de relais et d'information à reconnaître votre mensonge sur la paternité de l'action en cette matière !

Dans un sursaut de combativité, vous pourriez peut-être joindre vos tendres efforts à ceux des autres organisations syndicales pour corriger cette spoliation des agents.

Depuis 15 ans, j'accumule les preuves de votre soumission (voir notamment le Complément de Rémunération / Complément Poste / Reclassés), de votre accompagnement des mesures nauséabondes.

REFUSER DE SE BATTRE, ACCEPTER L'INNACCEPTABLE POUR ASSOUVIR DES RECOMPENSES INDIVIDUELLES, cela ne m'étonne plus ! Mais s'accaparer une victoire au demeurant inachevée est LACHE et la lâcheté m'exaspère.

A Bégard le 06 Septembre 2016

Pour l'ASD des Postiers 22
Le Président,
Alain COATLEVEN



Post-Scriptum : Ce courrier sera mis en ligne sur le site de l'ASD en pages publiques accompagné de votre tract et de la nouvelle requête destinée aux agents de la distribution.